



# Complément de Traitement Indiciaire

## 183 euros Filière Sociale

### Arbitrages définitifs pour les CPIP

Ce vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2022, le directeur de cabinet du Garde des Sceaux s'est entretenu avec l'**UFAP UNSa Justice** à propos de la revalorisation salariale et indemnitaire de la filière sociale et socio-éducative. Les arbitrages définitifs sur les contours des compensations indemnitaires annoncées le 7 mai dernier pour les CPIP ont été rendus par la Première Ministre. Il en ressort les éléments suivants :

- **Une augmentation de l'IFSE à hauteur de 200 euros nets pour les CPIP 1<sup>er</sup> grade et de 220 euros net pour les CPIP classe exceptionnelle ;**
- **Aucune rétroactivité au mois d'avril mais une prise d'effet au 1<sup>er</sup> septembre 2022.**

Cette annonce reste conditionnée à l'adoption d'une loi de finance rectificative (LFR) mais devrait être effective sur la paye du mois de septembre.

Pour l'**UFAP UNSa Justice**, il s'agit d'une grande victoire pour les personnels mobilisés depuis plusieurs mois et la preuve que rien n'est impossible lorsque la cohésion de corps, la pugnacité et la persévérance sont au rendez-vous. Soutenus dans la lutte et représentés dans toutes les strates administratives et politiques par l'intersyndicale **UFAP UNSa Justice** – CGT IP, ils ont obtenu :

- La confirmation du caractère essentiel de leur intervention pour la cohésion sociale ;
- La reconnaissance pécuniaire de leur identité professionnelle dans son aspect d'accompagnement social et socio-éducatif ainsi que de leur expertise dans ces domaines ;
- Un coup de pouce financier non-négligeable dans un contexte de grande incertitude sur le pouvoir d'achat.

Pour l'**UFAP UNSa Justice**, cette annonce est évidemment la bienvenue mais ne constitue qu'une étape vers la pleine intégration dans le décret relatif au CTI de tous les personnels des SPIP qui prennent effectivement en charge le public pénitentiaire. Pour les corps non concernés par la revalorisation annoncée, et dans l'attente de l'octroi du CTI pour tous, des mesures compensatoires doivent intervenir le plus rapidement possible.

Les personnels administratifs, les agents chargés de la surveillance électronique, les éducateurs des binômes de soutien et les coordinateurs des activités culturelles participent aux missions de réinsertion et d'accompagnement social dévolues aux SPIP. Il est donc impensable qu'ils soient laissés plus longtemps sur le bord de la route.

L' **UFAP UNSa Justice** salue une nouvelle fois l'engagement et la mobilisation des personnels en SPIP. Ils peuvent être fiers du combat qu'ils ont mené et du résultat obtenu !

**L'UFAP UNSa Justice reste déterminée à agir pour l'évolution  
des métiers et la valorisation des carrières !**

Pantin, le 01 juillet 2022

La fédération